



**Correspondances Calvados,
Manche et orne**

2 rue des Roquemonts
14052 CAEN Cedex 4
Mail: service14@saferdenormandie.fr
Mail: service50@saferdenormandie.fr
Mail: service61@saferdenormandie.fr

Correspondances Eure et Seine-Maritime

Maison de l'élevage
421 chemin de la brèteque
CS50585
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Mail: service27@saferdenormandie.fr
Mail: service76@saferdenormandie.fr

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 27/03/2023**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60							
BIEVILLE-BEUVILLE	Le Mont Vallet	08	25	81	○	□	▲
Parcelles en nature de labour pour 5 ha 41 a 38 ca et 2 ha 84 a 34 ca en nature d'herbage.							
LIVAROT PAYS D'AUGE SECTIONS AUQUAINVILLE, FERVAQUES, LE MESNIL GERMAIN ET CHEFFREVILLE TONNENCOUR	"L'Herbage Plantée - Le Villaunay" - "Le Doire" - "La Campagne" - "Petit Villaunay"	20	34	46	○	□	▲
Diverses parcelles agricoles en nature d'herbage.							
BENY-SUR-MER	Les Seize Acres	03	27	61	○	□	▲
Parcelles en nature de labour							
THUE ET MUE SECTIONS LE MESNIL-PATRY ET CHEUX	La Vigne - Les Fosses Noires	09	21	25	○	□	▲
Parcelles en nature de labour.							
VIRE NORMANDIE SECTION COULONCES	La Cheneliere	00	63	88	○	□	▲
Herbage							
SAINT-GERMAIN-DU-PERT	Les Petites Prises	09	82	32	○	□	▲
Parcelles en nature d'herbage pour 1 ha 98 a et le reste en nature de marais.							
61 ORNE - 02 31 47 23 67							
SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE	Les Marettes	21	48	20	◐	□	▲
Bâtiments d'exploitation et maison en mauvais état.							
ARGENTAN	Les Vallées	6	40	57	○	□	▲
Terrain nu							
ARGENTAN	La Pierre Tourneresse	11	35	43	○	□	▲
Terrain nu							
MAUVES-SUR-HUISNE	Les Martinières ; Les Rieux ; La Grande Pièce.	26	46	61	○	□	▲
BELFRET-EN-PERCHE (SECTION SERIGNY) ; EXTENSION : PERCHE-EN-NOCE (SECTION NOCE) ET VERRIERES	La Maugerie	115	81	39	○	■	▲
Exploitation céréalière sans bâtiments d'une surface totale de 115 ha 81 a 39 ca, dont 37 ha 34 a 00 ca à la Vente + 51 ha 68 a 53 ca à la Location + 26 ha 78 a 86 ca en Convention de Mise en Exploitation. Reprise Fonds Agricole (Matériels, DPB).							
76 SEINE-MARITIME – 02 35 59 66 93							
LES GRANDES VENTES	"Hameau des Hôtelets"	19	93	90	○	□	▲
LONDINIERES	"Boisselet" "Fond de Boisselet"	12	76	70	○	□	▲
Bien à rétrocéder en placement avec obligation de consentir un nouveau bail de 18 ans							